

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Commune de GRESSE en VERCORS

N° 2026-37

Séance du vendredi 17 avril 2026 à 14h00

Le Conseil Municipal, convoqué le 13 avril 2026 par M. Rémi Goube, maire, s'est réuni en mairie ce jour.

Présents : Rémi Goube, Frédéric Froment, Olivier Bridelance, Michel-Pierre Pécol, Cloé Dimier, Bernadette Vallier, Marc Algoud, Frédéric Reumaux.

Représentées : Elisabeth Martin par Marc Algoud, Julia Grasler par Olivier Bridelance

Absente : Caroline Sauer

Secrétaire : Frédéric Froment

2026-37 : Attribution d'une subvention à la Coopérative de l'école

Monsieur le maire rappelle l'importance de la Coopérative Scolaire dans la vie d'une école en soulignant d'une part la valeur pédagogique de sa gestion, d'autre part l'intérêt des moyens supplémentaires que cela donne à l'école pour mener des projets. Il rappelle ensuite qu'une école n'ayant pas de statut juridique en propre (elle n'est pas un établissement comme le sont les collèges et lycées), pour être légale, sa coopérative doit être affiliée à l'Office Central de la Coopération à l'Ecole qui est le titulaire du compte, la directrice n'étant que délégataire. Il rappelle enfin que le compte de la coopérative est abondé par deux sources principales (les cotisations volontaires des familles et la subvention communale) et peut l'être par des apports exceptionnels liés à des projets menés (subventions ciblées, participation exceptionnelle des parents...).

Sur la base du dossier de demande présenté par madame la directrice, accrédité par l'OCCE, monsieur le Maire propose d'attribuer la même somme qu'en 2025, à savoir 600 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'attribution d'une subvention de 600 € à la coopérative de l'école.

VOTANTS : 10 POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessous

Gresse-en-Vercors, le 17 avril 2026

Monsieur Rémi Goube

Maire

